

Saint-Édouard, le 1<sup>er</sup> avril 2020

## **CORONAVIRUS – Fermeture des parcs et informations quant aux autres services maintenus**

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique, la municipalité de Saint-Édouard informe les citoyens qu'elle a mis en place de nouvelles mesures à compter d'aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> avril, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

### **Fermeture des modules de jeux, des parcs et des terrains municipaux**

La Municipalité de Saint-Édouard demande aux citoyens d'éviter tout rassemblement intérieur et extérieur incluant les rassemblements dans les parcs, espaces verts ainsi que les terrains sportifs, afin de limiter la propagation du coronavirus. Nous demandons aux parents d'être vigilants pour s'assurer que leurs enfants respectent les consignes.

Cette mesure vise à prévenir les rassemblements conformément aux mesures de distanciation sociale. Le virus pourrait survivre, sur les surfaces de plastiques ou d'acier, jusqu'à 72 heures.

Prendre une marche, faire de la course ou même se promener à vélo demeure de bonnes méthodes pour bouger, mais n'oubliez pas de garder une distance de deux mètres avec les autres. De plus, nous vous invitons à visiter notre nouvelle page Facebook « Municipalité de Saint-Édouard activités sportives et culturelles » où toute sorte d'activités gratuites vous attendent afin de vous divertir et vous faire bouger à la maison.

Veuillez prendre note que tous les édifices municipaux sont également fermés au public soit :

- l'hôtel de ville ;
- le centre communautaire ;
- la bibliothèque (aucuns frais de retard ne seront calculés durant la fermeture, la chute à livre est disponible pour les retours et la location de livres numériques est accessible).

### **Versement des taxes municipales**

L'échéance du premier versement des taxes municipales 2020 était le 19 mars et le deuxième versement aura lieu le 13 mai. Le calcul des intérêts sera suspendu complètement. Ainsi, aucun intérêt ne sera calculé sur les sommes dues pour l'année 2020 et les années antérieures à partir du 19 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre du conseil municipal. Nous vous invitons à faire vos paiements par Accès D ou par la poste. De plus, vous pouvez les déposer dans la boîte à courrier de l'hôtel de ville située sur la façade de la montée Lussier (chèques seulement).

### **Services essentiels**

#### **Services d'urgence**

Les services essentiels tels que la sécurité incendie, ambulance et police restent ouverts et continueront de répondre aux urgences, vous devez composer le **911**.

La Municipalité a implanté un nouveau système de communication automatisé pour vous aviser des urgences sur notre territoire par téléphone (cellulaire ou ligne fixe) ou SMS. Un premier test de communication aura lieu le **mercredi 15 avril**. Vous n'êtes pas encore inscrit?

Visitez notre site web [www.saintedouard.ca](http://www.saintedouard.ca). Tous les détails vous ont été transmis dans le bulletin municipal de février qui est aussi disponible sur notre site web.

Si vous connaissez des personnes vulnérables ou isolées, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité. Nos services sont à l'écoute pour vous apporter une aide. Pour toute question et demande, nous vous invitons à nous joindre au 450-454-6333 ou à [info@saintedouard.ca](mailto:info@saintedouard.ca).

### Collecte de déchets

La collecte du recyclage et des ordures se poursuit sans interruption, respectivement tous les jeudis de votre calendrier. La Municipalité vous invite à suivre les consignes contenues dans votre bulletin du mois de février 2020, disponible au [www.saintedouard.ca](http://www.saintedouard.ca) pour faciliter le travail des éboueurs.

### Travaux publics et services d'égouts

Les travaux de voirie urgents et la surveillance des installations des égouts sont maintenus. Pour les urgences concernant les travaux publics, vous pouvez contacter en tout temps le **514-702-9190**.

### Services d'urbanisme

Nous avons mis en place toutes les mesures nécessaires pour maintenir la continuité des services de l'inspecteur et contrer les risques de propagation de la COVID-19. La communication par courriel à [urbanisme@saintedouard.ca](mailto:urbanisme@saintedouard.ca) ou par téléphone au 514-213-8133 est privilégiée. De ce fait, tout travail sur le terrain concernant l'inspection et les visites non urgentes chez les contribuables a cessé.

### Séances du conseil

Les séances du conseil sont maintenues. Elles seront faites à huis clos par vidéoconférence afin de respecter les recommandations du gouvernement du Québec. Nous analysons la possibilité de vous diffuser ces vidéos. Les procès-verbaux adoptés sont disponibles sur le site web de la municipalité au [www.saintedouard.ca](http://www.saintedouard.ca).

### Services administratifs

Les services administratifs sont toujours assurés par téléphone et par courriel. L'émission de permis de brûlage est également en fonction. Pour toute demande, n'hésitez pas à nous joindre au 450-454-6333 ou par courriel à [info@saintedouard.ca](mailto:info@saintedouard.ca)

## Tenez-vous informés

Pour plus d'informations sur la situation du COVID-19 au Québec, vous êtes invités à visiter le [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus). La ligne Info-Santé **1-877-644-4545** s'impose également comme une précieuse source d'information. Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer le **1-877-644-4545**.

Le gouvernement du Québec vous a demandé de **RESTER À LA MAISON** et nous constatons que la majorité suivez les consignes. Nous vous disons **MERCI!**